

Le saviez-vous?

**Les consommateurs
d'électricité peuvent
choisir leur
grille tarifaire**



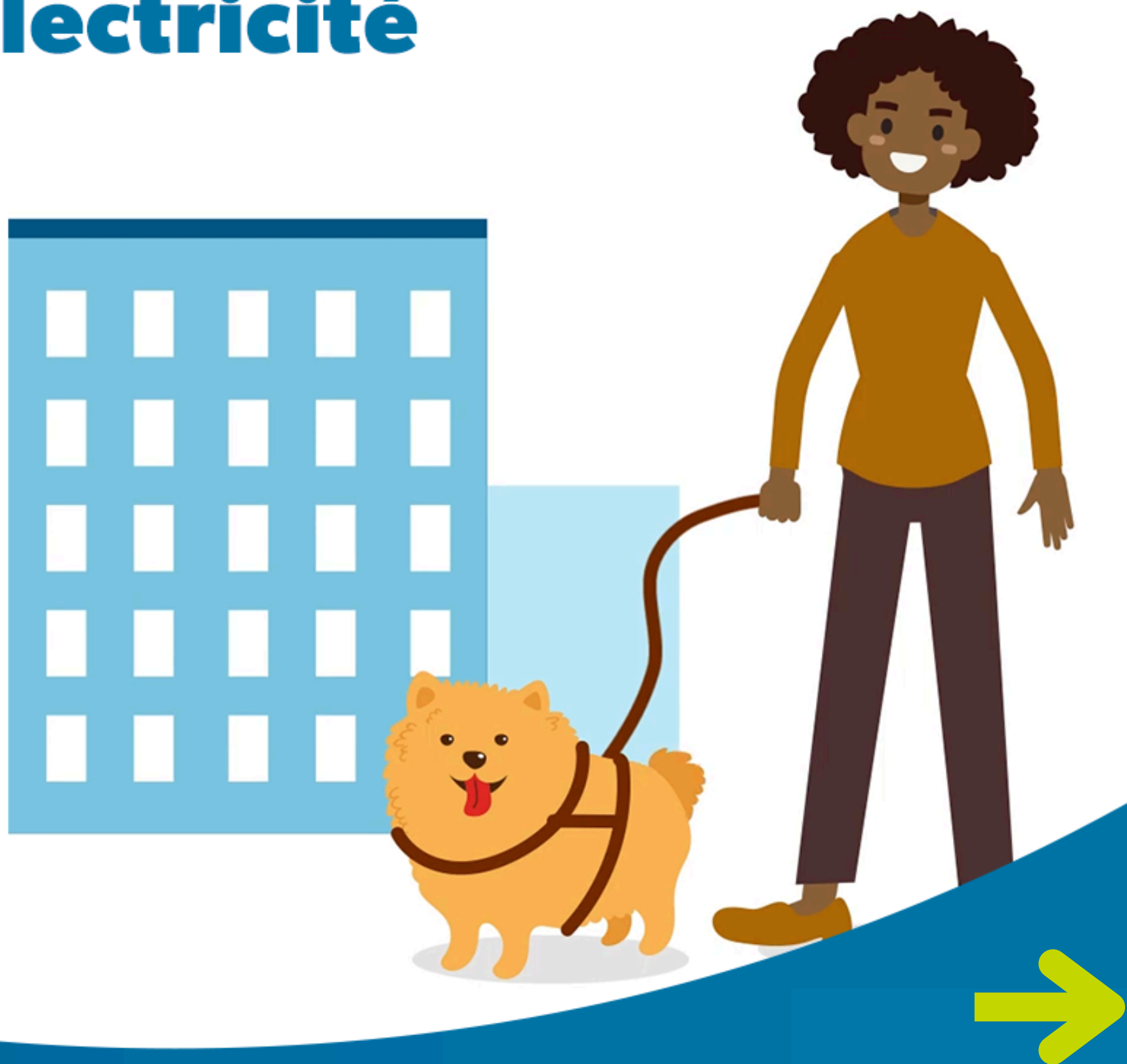


À compter du 1^{er} novembre, la tarification d'hiver selon l'heure de la consommation et un seuil de tarification par palier plus élevé pour les clients résidentiels entreront en vigueur.

Assurez-vous d'être prêt.



Vous pouvez choisir entre trois grilles tarifaires d'électricité



Tarifs selon l'heure de la consommation – horaires d'été

(pour la ligne électricité de votre facture)



Du 1er novembre 2026 au 30 avril 2027

Selon l'heure de consommation

Semaine



Fin de semaine et jours fériés



Tarifs par palier – horaires d'été (kilowattheures)

(pour la ligne électricité de votre facture)



Du 1er novembre 2026 au 30 avril 2027

Par palier

Résidentielle



Petites entreprises



Prix de nuit très bas (NTB)

(pour la ligne électricité de votre facture)



Du 1er novembre 2026 au 30 avril 2027

NTB

Semaine (Toute l'année)



Période de pointe
37,7 ¢/kWh

Période médiane
14,6 ¢/kWh

Période creuse de la fin de semaine
9,1 ¢/kWh

Période basse de nuit
3,7 ¢/kWh

Fin de semaine et jours fériés (Toute l'année)



Choisissez la grille tarifaire qui vous convient le mieux.

En tant que client résidentiel ou petite entreprise, vous pouvez choisir la grille tarifaire d'électricité qui répond le mieux à vos besoins.



Comparez les coûts en utilisant la calculatrice de facture en ligne.

Utilisez la calculatrice de facture en ligne pour estimer vos coûts mensuels en fonction de vos habitudes de consommation et comparez les grilles de tarification selon l'heure de consommation, NTB ou par palier.



Visitez oeb.ca/fr/calculatrice

**Une tarification stable grâce à la grille
tarifaire réglementée (GTR) vous offre une
tarification stable et prévisible et un contrôle
accru de vos coûts d'électricité.**

La tarification selon l'heure de consommation, la
tarification NTB et la tarification par palier sont fixées selon
la grille tarifaire réglementée, vous offrant ainsi une
tarification stable et prévisible et un contrôle accru de vos
coûts d'électricité.



**L'énergie,
c'est personnel.**

**Pour plus de renseignements,
consultez le site
oeb.ca/fr/choix**



COMMISSION
DE L'ÉNERGIE
DE L'ONTARIO